

« Les prairies sont des formations végétales composées de plantes herbacées pour la plupart vivaces. Il s'agit de formations d'origine secondaire, leur maintien en l'état est conditionné par l'action régulière de l'Homme (fauche, pâturage ...). Dans **une prairie permanente**, la flore se reproduit par elle-même. Le cortège floristique observé reflète ainsi les conditions écologiques (richesse du sol, degré d'humidité, climat...) ainsi que la gestion pratiquée. » [source : CBNB]

Au sens de la PAC, « une prairie permanente ou « naturelle », est une surface enherbée depuis au moins 5 ans, contrairement à une prairie dite « temporaire ». Sont également considérés comme telles les landes, parcours et estives. »
[source : agriculture.gouv]

Les enjeux de préservation

Les prairies, outre leur intérêt dans la conservation d'espèces végétales et animales rares ou remarquables, jouent un rôle déterminant dans le maintien de la biodiversité ordinaire, à savoir la diversité d'espèces en général, en particulier celles utiles à l'agriculture (ex : insectes pollinisateurs,...). Ces prairies sont des lieux de reproduction, de refuge et de nourriture pour de nombreuses espèces, donnent une qualité particulière aux produits issus de leur exploitation (lait, fromage, viande, et contribuent à la qualité des paysages. Elles sont considérées au niveau régional comme un enjeu prioritaire.

Contexte local

Belle-Ile abrite les prairies permanentes parmi les plus intéressantes de Bretagne en termes de diversité d'espèces et de présence d'espèces et d'habitats remarquables, selon le Conservatoire Botanique National de Brest. Cette spécificité découle de l'association des particularités bioclimatiques de l'île et des pratiques agricoles en place qui permettent leur maintien. Elles sont cependant menacées par l'abandon des pratiques, et dans une moindre mesure par l'intensification.

Pratiques favorables

- ▶ Fertilisation raisonnée : un enrichissement trop fort du milieu peut conduire à une banalisation de la flore et au développement d'espèces nitrophiles au détriment d'espèces de flore remarquable
- ▶ Fauche tardive : Elle permet à la flore d'atteindre le stade de fructification nécessaire à sa reproduction. Ces couverts herbacés apportent aussi un abri pour les petits mammifères et les oiseaux (notamment pour la nidification).
- ▶ Pâturage extensif : Il permet le maintien du couvert herbacé et évite le piétinement des plantes. La présence des animaux et des bouses est favorable aux insectes et autres invertébrés, et par conséquent aux oiseaux qui s'en nourrissent.
- ▶ Absence de retournement : Le retournement, même avec re-semis de prairie, peut casser la dynamique du milieu, sans certitude de retrouver la même végétation à terme. Un travail du sol superficiel peut cependant être envisageable ponctuellement.

MAEC envisageables (Cf. PAEC – MAEC mobilisables)

- MAEC Système « Elevage d'herbivores »
- MAEC « Préservation des milieux humides »
- MAEC « Préservation des milieux humides par le pâturage »
- MAEC « Création de prairies »
- MAEC « Protection des espèces » (Retard d'utilisation)
- MAEC « Maintien de l'ouverture des milieux »
- MAEC « Maintien de l'ouverture des milieux par le pâturage »

Remarques spécifiques ...

- Au niveau Régional, un ratio de Prairies permanentes dans la SAU doit être maintenu
- Les prairies permanentes qualifiées de « prairies sensibles » dans les sites N2000 sont concernées par une stricte interdiction de retournement.
- Le retournement d'une prairie en Site N2000 doit faire l'objet d'une évaluation des incidences.



Prairie pâturée, Le Palais



Prairie mésophile, Sauzon



Prairie humide à orchidées, Le Palais

